Rue du Temple 79120 LEZAY 0790017p

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017 - 2018

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 10/11/2017

Présidence de : Mme LAVANCHE Kathy

Quorum: 13

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 3

ORDRE DU JOUR

1 - Préambule

- Approbation du P.V. de la séance du 02/10/2017.
- Installation du nouveau conseil d'administration.

2 - Fonctionnement général

- Election des membres de la Commission permanente.
- Election des membres du Conseil de discipline.
- Installation de la Commission hygiène et sécurité.
- Installation du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Installation de la Commission éducative.
- Election au Conseil de la Vie Collégienne (CVC).
- Nouveau PPMS 2017-2018.
- Diverses conventions.

3 - Vie pédagogique et éducative

- Projet PSY-EN.
- Bilan de l'Association Sportive.
- Voyages.

4 - Vie budgétaire et financière

- Proposition du budget 2018.
- Délégation de signature.
- Décision budgétaire modificative.
- Dons.

5 - Questions diverses

- 4 Annexes (nombre titre): Composition des différentes commissions Budget Allemagne Budget Paris –
 Bilan COP et Projet PSY-EN.
- Motions (nombre titre):

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 27 novembre 2017

Séance du Qualité		Titulair	es	·		Suppléants			
i '		Nom - Prénom	P[¤]	A[n]	E[¤]	Nom - Prénom	P[¤]	V [n]	E[¤]
N	Chef d'établissement	Mme LAVANCHE Kathy	Х						
RATIC	Proviseur ou principal adjoint								
ADMINISTRATION	Gestionnaire	M. RODIER David	Х						
ADIV	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	Х						
AUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine	X		х				
LOCAUX	Groupement communes								
ELUS	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X						
	Commune siège								
PER	SONNALITE QUALIFIEE	Mme RAUTUREAU Jackie M. LEMAIRE Jérôme	X		х				
		M. BREGEAS Amaud	Х						
Ļ		Mme EQUILBEY Clémence	Х						
EMEN	Personnel d'enseignement	Mme FILLON Caroline	Х						
L'ETABLISSEMENT		M. JOULIN Olivier	X						
ZETA		Mme PRADOT Caroline	Х						
B		M. BOSSEBOEUF Romain	Х						
PERSONNELS									
ERSO	Personnels administratifs,	Mme BEAUMONT Michelle	Х						
8	techniques, ouvriers, sociaux et de santé	M. GLOTIN Luc			X				
	Social Control								
S et		Mme DELAGARDE Claire	X			Mme BERTHUIT Aline		X	
D'ELEVES	o.	Mme CAPILLON Sylvie	X			Mme LESCANNE Marion	Х		
	Parents d'Elèves	M. MACQUIN Frédéric	X			Mme COUSSEAU Amélie		Х	
PARENTS		Mme TACHERON Christelle		X		Mme DE CONINCK Christine		X	
PAF		M. POINET Frédéric	X			Mme AYRAULT Mireille	Х		

	Mme MELIN Laurence	Х	Mme AGNES Elodie	X	
	HEINTZ Adèle	Х			
Elèves	INGRAND REVRANCHE Théa	X			

RUBRIQUE I - Préambule

Le quorum étant atteint, Mme LAVANCHE, Principale, en qualité de présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17H35 et fait lecture de l'ordre du jour.

Mme LAVANCHE précise que, à la demande des parents élus, les suppléants des parents d'élèves ont été invités à titre documentaire lors de ce premier conseil. Cependant, bien qu'ils puissent participer aux délibérations, les parents surnuméraires ne votent pas.

Secrétaire de séance : Mme BILLEROT Lucile, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation.

1. Approbation du PV de la séance du 02/10/2017 :

Le Procès-verbal de la séance du 02 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la Présidente procède à l'installation du Nouveau Conseil d'Administration.

RUBRIQUE II - Fonctionnement général

1. Elections des membres de la commission permanente :

Mme LAVANCHE expose des précisions sur les différentes commissions :

1.1. Commentaires / débat : Mme la Principale rappelle qu'une commission permanente est une commission de travail permettant d'avancer le travail du conseil d'administration en amont, en particulier sur les sujets complexes et techniques (ex : dotation globale, compte financier...) ou encore ceux engageant la politique et les choix de l'établissement (modification RI par exemple). Elle se réunit environ 2 fois par an (répartition de la D.H.G et lors du compte financier si nécessaire).

Les membres de la commission permanente sont élus à l'unanimité (voir annexe).

- 1.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
- 1.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 12

2. Elections des membres du conseil de discipline :

2.1. Commentaires / débat : Mme la Principale rappelle qu'un conseil de discipline sert à sanctionner un acte répréhensible grave commis par un élève. La sanction peut aller d'un blâme à une exclusion définitive. Sur ses cinq années de service, il s'est réuni 2 fois.

Les membres du conseil de discipline sont élus à l'unanimité (voir annexe).

- 2.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
- 2.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 11

3. Installation de la commission hygiène sécurité :

- 3.1. Commentaires / débat : Mme LAVANCHE rappelle que la commission hygiène sécurité s'est réunie l'an passé lors de l'élaboration du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).
- 3.2. Les membres de la commission hygiène sécurité sont élus à l'unanimité (voir annexe).
- 3.3. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
- 3.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 13

Arrivée à 17h41 de Mme MELOUKI, personnel qualifié invité en tant que membre de la communauté de communes et non délibérant.

4. Installation du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté :

4.1. Commentaires / débat : Ce comité sert à répertorier toutes les actions de prévention et d'éducation à la santé et à la citoyenneté engagées et reconduites et à préparer des projets dans ce domaine.

Les membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont élus à l'unanimité (voir annexe).

- 4.2. Résultats du vote (le cas échéant): Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
- 4.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 14

5. Installation de la commission éducative :

5.1. Commentaires / débat : Mme la Principale rappelle qu'une commission éducative est souvent considérée comme « antichambre du conseil de discipline ». Suite à de récurrents manquements au règlement intérieur commis par un élève, il doit en émaner une solution éducative. Des personnes extérieures peuvent être invitées (gendarmerie, éducateur..) en fonction de la typologie des fautes commises.

Les membres de la commission éducative sont élus à l'unanimité (voir annexe).

5.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

5.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 15

6. Election au Conseil de la Vie Collégienne :

6.1. Commentaires / débat : Le CVC est une instance d'échanges et de dialogue entre les élèves et les membres de la communauté éducative. Il est de ce fait un lieu d'expression pour les élèves. Les élèves seront force de propositions et travailleront autour de diverses commissions (organisation du travail personnel et accompagnement des élèves, mise en place d'actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire...). La première réunion du Conseil de la Vie Collégienne se tiendra le vendredi 1^{er} décembre à 13h00.

6.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

6.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 16

7. Nouveau PPMS 2017-2018:

7.1. Commentaires / débat : Madame LAVANCHE informe qu'elle est dans l'obligation cette année de différencierer le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) « Risques majeurs » et le PPMS « Attentat / Intrusion ». Madame LAVANCHE présente les deux PPMS réactualisés pour l'année 2017/2018.

Madame DELAGARDE demande qui détermine la liste des risques majeurs. Madame LAVANCHE répond que le PPMS est un document administratif, ministériel, national. La préfecture quant à elle, transmet la liste des risques majeurs en fonction des communes et des secteurs.

Concernant le PPMS « Attentat / Intrusion », elle rappelle qu'un exercice a eu lieu courant novembre et que celui-ci s'est bien déroulé même s'il reste quelques aspects techniques à revoir. Monsieur RODIER ajoute, qu'en effet, certaines installations nécessaires en cas d'évacuation incendie rendent difficiles les exercices de confinement (portes « anti-panique » impossibles à verrouiller de l'intérieur).

Madame LESCANNE demande si les élèves sont prévenus lors des exercices de confinement. Le dernier exercice a été préparé en amont avec les professeurs et les élèves. Cependant, pour le prochain exercice, les élèves ne seront pas prévenus.

Madame LAVANCHE informe qu'il serait intéressant de réunir la C.H.S prochainement concernant ce nouveau PPMS.

RUBRIQUE III - Vie pédagogique et éducative

1. Projet PSY-EN et Bilan COP 2016-2017:

1.1.Présentation / contexte : Mme LAVANCHE rappelle que Mme TREJAUT Emilie est de nouveau présente au sein de l'établissement cette année. Elle sera de permanence au collège un jeudi sur deux. Madame LAVANCHE attire l'attention sur le changement de dénomination et de statut des Conseillers d'Orientation Psychologues. Depuis le 1^{er} septembre 2017, les psychologues scolaires (1^{er} degré) et les Conseillers d'Orientation Psychologues (2nd degré) fusionnent dans le corps unique des psychologues de l'éducation nationale (psyEN), ayant pour mission commune l'accompagnement dans le développement des personnes de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Les psyEN contribuent au développement psychologique et social des jeunes. Ils demeurent néanmoins conseillers en orientation et donc, personnels-ressources en la matière pour les professeurs principaux et le chef d'établissement

Madame LAVANCHE présente le bilan d'activité COP de l'année 2016-2017 puis le programme d'activité Psy-EN pour l'année scolaire 2017-2018 (cf pièces jointes).

2. Bilan de l'Association Sportive :

2.1. Commentaires / débat : Mme FILLON présente le bilan moral et financier de l'AS :

Statistiques 2016 2017

- o 69 licenciés sur 229 élèves
- o Environ 30% des élèves licenciés
- o 35 licenciés filles et 34 licenciés garçons
- o 30 certifications Jeunes officiels (18 ont été certifiés au niveau district et 12 au niveau départemental).
 - Activités de l'année :
- o 29 mercredis de rencontre
- o Activités les plus pratiquées :
 - Handball
 - Badminton
 - Football
 - Tennis de table
- <u>Les résultats</u>: Elle expose ensuite les résultats concernant les Benjamines filles et Benjamins garçons et Minimes filles et garçons. L'AS a participé à plusieurs compétitions départementales, régionales et académiques.

• Bilan financier :

Compte de résultats : - 21.73 euros.

Le budget réalisé est légèrement déficitaire. L'association sportive fonctionne avec les adhésions des familles, les subventions du collège et de la communauté de communes. Madame FILLON et Madame MAYOT restent attachées à une adhésion d'un montant de 10 euros et une licence peu coûteuse afin que le coût ne soit pas un frein pour certaines familles et qu'un maximum d'élèves puisse profiter des activités sportives. Cependant, l'association sportive doit faire face à des dépenses de fonctionnement importantes (ce qui explique le bilan légèrement déficitaire).

Mme Fillon remercie la Communauté de Communes et le Collège.

3. Projet de voyage en Allemagne :

En préambule, Madame LAVANCHE, informe le CA de ce que le voyage en Andalousie prévu pour les élèves de 3èmes n'aura pas lieu compte tenu de l'état de santé actuel de Madame LETOQUART. Elle informe que malgré l'investissement de Madame LETOQUART dans l'organisation du séjour, il semblait plus sage de renoncer au projet, Madame LETOQUART n'étant pas sûre d'avoir retrouvé l'ensemble de ses capacités physiques au moment du séjour.

3.1. Présentation / contexte : M. RODIER rappelle que ce séjour linguistique et historique en Allemagne aura lieu du 14 mai au 18 mai 2018. Il est ouvert aux élèves germanistes de 4ème et 3ème des collèges de Lezay et de Sauzé-Vaussais. Il concerne 18 élèves du collège de Lezay. Monsieur Rodier informe que la participation demandée aux familles au collège de Sauzé-Vaussais est supérieure. Il rappelle que le voyage ne pourra avoir lieu que si la participation maximum des familles est votée au Conseil d'administration du collège de Lezay ainsi qu'à celui de Sauzé-Vaussais. Le FSE du collège Jean Monnet fait un don de 1100 euros pour soutenir le projet et contribuer à diminuer la contribution des familles du collège.

Madame DELAGARDE demande s'il n'est pas possible d'être solidaire avec les familles de Sauzé-Vaussais afin d'être sûre que le voyage se fasse. Il est répondu qu'il est difficile d'être solidaire et que chaque établissement a son propre budget pour ce séjour. Madame DELAGARDE ajoute que ce n'est pas ce qu'elle a voulu dire et demande si les parents peuvent se rapprocher de Sauzé-Vaussais pour que des actions se mettent en place afin de faire diminuer la participation des familles sur le collège de Sauzé-Vaussais.

Madame LAVANCHE répond que cela n'est pas impossible mais que chaque établissement fait comme il le souhaite et que c'est donc aux parents entre eux de voir cela.

Madame BILLEROT ajoute que connaissant l'investissement de Madame QUINAULT dans ces deux établissements pour son projet, elle fera le maximum pour que ce séjour puisse se réaliser.

Madame LESCANNE demande s'il ne serait pas possible d'inclure les élèves germanistes de 5èmes si toutefois la participation de Sauzé-Vaussais n'était pas votée favorablement.

Monsieur JOULIN, professeur d'histoire-géographie, informe qu'il y a un volet historique autour de la 2nd guerre mondiale et que cela concerne essentiellement les élèves de 4ème et 3ème.

Madame LAVANCHE ajoute qu'effectivement le programme prévu semble un peu rude pour les élèves de 5èmes (visite du camp de Dachau par exemple).

Madame DELAGARDE demande, dans ce cas-là, s'il ne serait pas judicieux de proposer ce séjour en Allemagne à l'ensemble des élèves de 3ème. Madame LAVANCHE ne s'y oppose pas. Monsieur RODIER ajoute que pour le moment c'est un projet inter-établissements et que si le projet devait se modifier, il serait nécessaire de tout reconstruire (projet, budget, nouveau vote au CA). Il termine en précisant que le prochain CA se tiendra au mois de février et que cela lui parait tardif compte tenu des facilités de paiement qu'il offre (paiement en plusieurs fois).

Monsieur MAZIN demande si un échange n'aurait pas été possible afin de réduite les coûts. Madame LAVANCHE informe que c'était prévu dès l'an dernier dans le projet initial mais que l'enseignante allemande qui devait organiser cet appariement en partenariat avec Madame QUINAULT a obtenu une mutation et que l'échange a donc dû être annulé. Madame QUINAULT a été dans l'obligation de retravailler complètement le projet en début d'année scolaire.

La participation des familles de 290 euros pour le collège de Lezay ainsi que le principe de gratuité des accompagnateurs sont soumis au vote. Cette participation pourra évoluer à la baisse si des subventions pour les projets culturels sont accordées.

3.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

3.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 19

4. Projet de voyage à paris :

4.1. Présentation / contexte : Madame BILLEROT propose d'organiser, dans le cadre du parcours citoyen, une sortie de deux jours à Paris afin d'assister à une séance à l'Assemblée Nationale. Pour ce faire, Madame LAVANCHE a contacté Madame Delphine BATHO, députée. La sortie était initialement prévue sur une journée mais le groupe ne peut être accueilli à l'Assemblée Nationale que de 17h30 à 19h00 le 22 mai. Il nous paraît donc raisonnable de prévoir une nuitée sur place. Cette sortie ne concernera que les élèves élus au sein de l'établissement (délégués de classe, délégués au CA ainsi que les délégués au CVC). Il s'agit, en effet, de valoriser leur investissement et leur implication dans les différentes instances au sein de l'établissement.

Madame BILLEROT poursuit en présentant le budget du voyage ainsi que le programme prévu.

Madame DELAGARDE, demande des précisions sur les devis effectués par Madame BILLEROT en informant qu'elle a l'habitude d'organiser des voyages à Paris avec l'école. Madame BILLEROT apporte des précisions et informe qu'elle a obtenu plusieurs devis de voyagistes afin de faire marcher la concurrence et qu'elle a comparé avec un voyage à la « carte ». Le meilleur compromis étant le devis du voyagiste CHAIGNEAU. Le collège s'occupe cependant de réserver lui-même deux des prestations programmées, ce qui permet d'obtenir un devis moins élevé.

Seront associés à la sortie, les élèves ayant participé au concours MSA « On n'est pas pareils et ça nous rapproche » l'an dernier. Les élèves ont, en effet, obtenu un prix régional suite à leur travail et une enveloppe de 525 euros leur a été attribuée. Nous avons donc décidé de les associer à la sortie et la subvention MSA reviendra au 8 élèves ayant participé au concours afin de faire diminuer le coût de leur séjour.

Madame LAVANCHE propose donc de voter une participation maximale des familles de 100 euros pour la sortie à Paris prévue les 22 et 23 mai 2018.

4.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

4.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 21

RUBRIQUE IV - Vie budgétaire et financière

1. Proposition du budget 2018 :

Commentaires / débat :

La dotation de fonctionnement pour 2018 est de 58143 € soit 805 € de plus qu'en 2017 mais cela ne compensera pas l'augmentation des dépenses de chauffage. Le budget est sensiblement reconduit à l'identique.

Résultats détaillés par service :

- Activité pédagogique :

Maintien d'un montant similaire pour les activités pédagogiques.

-1800,04€ par l'établissement, prévu dans le budget de la serre non utilisés l'an passé donc reconduit. M Rodier n'a pas encore de confirmation pour la reconduction de la subvention du Conseil Départemental des crédits globalisés pour les projets culturels.

- Vie de l'élève :

Ce service concerne essentiellement les fonds social et l'aide à la scolarité de CD79.

- Administration et logistique :

La modification la plus notable concernant ce service concerne la viabilisation.

En effet, la dépense de chauffage passe de 12000 à 17000 €. Un prélèvement de 5000 € sur fonds de réserve a été nécessaire pour couvrir l'augmentation de 80%. Mme MELOUKI-QUINTARD demande si le collège a reçu un courrier concernant une nouvelle hausse prévue en 2018. La réponse est négative. De plus, concernant l'électricité, un courrier est arrivé ce jour (après l'édition du budget primitif) relatif à une augmentation de 7% du tarif. En conséquence, il est fort probable que les montants indiqués ne couvriront pas les dépenses effectives. M Rodier déplore la part de plus en plus importante de la viabilisation (36700 €) prise sur la dotation de fonctionnement et précise qu'à terme cela risque d'avoir un impact sur les crédits pédagogiques.

Service Restauration et Hébergement :

Le budget est prévu en baisse par rapport à 2017.

Une baisse des effectifs et une hausse des tarifs des commensaux risquent d'entraîner une baisse des recettes.

OPC : pas d'investissement en matériels prévu dans l'immédiat

Il est procédé ensuite au vote.

Le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

1.2. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 20

2. Délégation de signature :

- 2.1. Commentaires / débat : Il est demandé au conseil d'administration l'autorisation de délégation de signature conférée au chef d'établissement pour l'année 2018, concernant les marchés ayant une incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget ou modifiés.
- 2.2. Cette délégation est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

1.2. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 18

3. Décision budgétaire modificative :

3.1. Commentaires / débat :

La DBM N°9 concernant la variation du crédit nourriture est présentée pour information.

La DBM N°10 est soumise au vote : Un prélèvement de 3000€ sur fond de réserve est demandé pour le service ALO pour poursuivre les travaux concernant les serrures suite à la création du nouvel organogramme ainsi que les réparations de matériels (Sanivap, filtre de la hotte de sciences) et l'aménagement des locaux de l'extension de la cuisine et vestiaires. Un autre prélèvement de 3000 € est demandé au service SRH afin d'être en mesure d'assurer l'achat de denrées alimentaires jusqu'à l'ouverture du nouveau exercice. M Rodier précise qu'en cas de non-utilisation, cette somme reviendra dans les réserves. Le document sur la situation financière, fourni par l'agent comptable, précise que le collège peut effectuer ce prélèvement sans se mettre en difficulté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

3.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 22

4. Acceptation de Dons:

Monsieur RODIER demande l'acception d'un don du FSE d'un montant de 100 euros pour l'achat d'un lecteur / enregistreur Zoom H4.

Madame BILLEROT explique qu'un double financement a été choisi. En effet, le lecteur servira essentiellement pour l'atelier Webradio mis en place cette année lors de la pause méridienne. Cependant, ce matériel pourra, également, être utilisé lors d'usages pédagogiques en cours de français ou autre. Nous ne souhaitions donc pas que le FSE en soit l'unique propriétaire. Nous avons donc décidé de le financer avec des fonds provenant du collège et du FSE.

Madame DELAGARDE demande à Madame BILLEROT la raison pour laquelle le FSE finance une partie de l'enregistreur (pourquoi le collège ne finance pas la totalité du lecteur ?). Madame BILLEROT rappelle alors que le H4 a été acheté essentiellement pour la webradio du collège et que l'atelier webradio fait partie des ateliers proposés lors de la pause méridienne et dans ce cadre-là (animation éducative, clubs, ateliers...) le foyer apporte son financement. Madame DELAGARDE réitère sa question en demandant pourquoi ? Madame BILLEROT répond que c'est une décision qui nous appartient et ne souhaite pas apporter plus de précisions. Madame DELAGARDE informe ne pas être satisfaite de la réponse apportée.

Monsieur RODIER propose de passer au vote.

4.4. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

4.5. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 17

RUBRIQUE V - Questions diverses

Peut-on faire un point sur le remplacement des enseignants? Il y a une forte insatisfaction du côté des parents concernant les compléments de service à l'année (physique, technologie...). Nous nous inquiétons quant aux difficultés de recrutement et nous demandons si nos enfants auront toujours des enseignants formés et diplômés afin que leur soit assurée une égalité des chances dans leur scolarité.

Madame LAVANCHE pense qu'il y a de fortes chances pour que les problèmes de recrutement perdurent les années futures. En effet, elle informe le CA que début octobre il manquait 17 professeurs de technologie sur le département.

De plus, Madame BOUSSAC ayant demandé un reclassement, son poste lui reste attribué. Le problème se représentera donc chaque année en attendant que son dossier administratif soit réglé.

En ce qui concerne la physique / chimie, Madame LAVANCHE informe qu'il était difficile de trouver un complément de service de 4.5 heures (complément de service de Mme PRADOT). Madame PRADOT ajoute que sa demande de temps partiel était connue par les services du rectorat bien avant la rentrée de septembre.

Monsieur JOULIN intervient en précisant que le collège est confronté à une double problématique : d'une part, la profession d'enseignant est une profession qui n'attire plus et de nombreuses matières sont déficitaires, d'autre part, notre département n'est pas particulièrement attrayant pour les contractuels (ces derniers ayant le droit de refuser les postes proposés).

Madame LAVANCHE poursuit en nuançant, cependant, les propos du collectif de parents. Les enseignants même contractuels sont des enseignants diplômés. Ils n'ont effectivement pas le concours mais sont diplômés.

Madame LESCANNE intervient en soulignant qu'il leur paraissait important de faire apparaître ce problème sur le procès-verbal de CA, afin de faire remonter leur inquiétude et leur mécontentement aux autorités compétentes. Le personnel contractuel est certes diplômé mais n'est pas formé à l'enseignement. Pour les parents, c'est une dévalorisation du métier d'enseignant et une inégalité des chances dans la scolarité des enfants. Il s'agit simplement, pour les parents, de dénoncer cette situation auprès des hautes instances.

Madame LAVANCHE explique qu'effectivement les contractuels n'ont pas la formation à l'enseignement dont ont pu bénéficier les enseignants titulaires du concours. Cependant, en ce qui concerne la technologie, Madame LAVANCHE informe les parents que Monsieur AUMONIER est accompagné par un tuteur chargé de mission, professeur expérimenté et émérite à Niort. Dans le cadre de ce tutorat, Monsieur AUMONIER sera accompagné dans sa classe et assistera sur son temps libre à des cours dispensés par son tuteur à Niort. De même, en sciences physiques, Madame DELABIE doit recevoir la visite-conseil d'un chargé d'inspection et ce malgré le fait qu'elle enseigne sur le terrain pour la 7ème année.

• Est-il possible d'avoir des détails concernant les actions de prévention du harcèlement scolaire ? Concerne-t-il toutes les classes ?

Madame BILLEROT explique, qu'effectivement, deux heures d'intervention par classe seront consacrées à la prévention du harcèlement. Cependant, bien que ces interventions soient nécessaires, pour Madame BILLEROT, le travail de prévention du harcèlement est un travail qui se fait par tous et au quotidien.

Madame LESCANNE demande si un travail est prévu autour du cyber-harcèlement. Elle ajoute que l'usage des téléphones est une problématique importante dans les lieux où la surveillance est plus compliquée notamment dans les toilettes et les vestiaires d'EPS (réseaux sociaux, prises de photos à l'insu des élèves...).

Madame BILLEROT a bien connaissance de ce phénomène mais malheureusement, même si toutes les informations lui sont données, il est difficile de lutter contre l'usage des nouvelles technologies.

Monsieur JOULIN acquiesce en soulignant qu'effectivement, l'ensemble des élèves connait les règles et lois en la matière (utilisation du portable, droit à l'image, sanctions encourues...). Cependant, l'application de ces règles par l'ensemble des élèves reste un problème.

La loi française, aujourd'hui, ne nous permet pas d'interdire complètement les téléphones portables au collège. Ils ont le droit d'en posséder un, ils n'ont pas le droit de l'utiliser excepté sur des zones clairement identifiées et délimitées. Madame BILLEROT propose de mener une réflexion collective sur ce sujet-là (dépôt des téléphones à chaque début de cours par exemple ?).

L'aide des fonds sociaux des collégiens sera-t-elle proposée avec les dossiers d'inscriptions pour les voyages des élèves de 4ème et de 3ème ? Les modalités ont-elles été simplifiées ?

Madame LAVANCHE explique que les fonds sociaux ont également cette fonction outre le fait d'aider au règlement des factures de restauration scolaire. Les modalités n'ont pas été simplifiées mais le dossier n'est pas très compliqué à remplir et les familles peuvent être aidées à le renseigner, notamment par Madame BOURCHENIN, assistante sociale.. Cependant, les demandes restent très exceptionnelles. Les familles n'osent pas demander l'aide du fond social par pudeur. Madame LAVANCHE explique la nécessité pour le collège de solliciter des pièces justificatives. En effet, il s'agit d'argent public et le collège doit suivre une procédure définie pour attribuer des fonds sociaux et se mettre en situation de pouvoir expliquer lesdites attributions à ses instances administratives. Un dossier sera évidemment communiqué aux familles en difficulté pour les voyages en Allemagne et à Paris.

Comment se déroule l'heure des "devoirs faits" depuis sa mise en place? Dans le PV du CA du 2/10/2017, il était mentionné que seuls 9 élèves étaient inscrits. Comment ce dispositif pourrait-il être rendu accessible aux élèves dépendants des transports scolaires? Il était également question de mise en place de créneaux sur les études en journée pour des élèves ciblés: cela a-t-il pu être mis en place pour toutes les classes?

Madame BILLEROT présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des dispositifs d'aide proposés par la vie scolaire depuis le 13 novembre.

En début d'année des créneaux « devoirs faits » ont été mis en place, sur les heures de technologie et physique / chimie non assurées pour toutes les classes. Cependant, Madame BILLEROT ne souhaitait pas que ce soit uniquement les volontaires qui en bénéficient et a donc rendu le dispositif obligatoire pour certains élèves. Lorsque les professeurs de technologie et de physique ont été nommés, Madame BILLEROT a revu son planning. Puis en échangeant avec Madame LAVANCHE et en prenant en compte l'esprit du texte ministériel, Madame BILLEROT a une nouvelle fois modifié son planning. Elle propose donc sept créneaux « devoirs faits » (en plus de celui du lundi soir) sur la base du volontariat. Les assistants d'éducation se rendent en salle d'étude et proposent aux élèves qui le souhaitent la possibilité d'aller travailler en petit groupe avec eux.

Des séances de "Tutorat" sont quant à elles mises en place pour les élèves qui ont besoin d'être accompagnés (mise en confiance, estime de soi, travail de méthodologie, vérification du travail personnel...). Ces séances touchent donc un public désigné. Les groupes de "tutorat" vont évoluer à l'issue des conseils de classe.

Ces dispositifs viennent s'ajouter à ceux déjà mis en place par les professeurs, notamment en classe de 6èmes (atelier lecture, aide personnalisée...).

• 10 heures de vie de classe sont inscrites chaque année dans l'emploi du temps de chaque classe en plus des heures de cours habituelles. Nous ne les voyons pas apparaître sur les emplois du temps de nos enfants. Quand et comment cela se passe-t-il au collège de Lezay?

Effectivement, Madame LAVANCHE, pour des contraintes informatiques et le respect de la liberté de chacun, ne souhaite pas inscrire les heures de vie de classe dans l'emploi du temps des élèves.

Monsieur JOULIN ajoute qu'elles sont faites et même au-delà des 10 heures préconisées notamment en classe de 3^{ème} où le travail d'orientation est important.

Madame LESCANNE précise que ce n'est pas une remise en question du travail des enseignants mais elle souhaitait savoir si les heures de vie de classes sont programmées sur les temps de cours ou sur les heures d'étude des enfants?

Monsieur JOULIN ajoute qu'elles sont faites en fonction des besoins des élèves (sur les heures d'étude ou sur les heures de cours en fonction de l'urgence).

• Il semble qu'il y ait un gros souci concernant l'état et l'hygiène des toilettes : verrous qui ne ferment pas, robinets non remplacés, élèves qui "squattent" les toilettes au moment des récréations et en empêchent l'accès notamment aux plus jeunes... Certains élèves préfèrent ne pas se rendre aux toilettes de la journée. Une remise en état est-elle prévue ? N'y a-t-il pas de stratégie à adopter pour limiter les dégradations et permettre à tous l'accès à ce lieu ?

Effectivement, c'est une problématique connue. Nous n'avons pas de solution à apporter si ce n'est mettre un assistant d'éducation en poste aux toilettes au moment des récréations. Madame BILLEROT ajoute que cette solution est effectivement envisageable mais qu'il faudra rogner sur un autre poste.

Madame LAVANCHE précise que chaque réparation est annihilée dans la journée : verrous, robinets. En outre, les travaux de restructuration des toilettes devraient déjà avoir été faits, ainsi que cela avait été annoncé par la collectivité de rattachement. Ils sont visiblement ajournés mais sans communication particulière à ce jour. Enfin, elle ajoute que cette année, ce sont particulièrement les toilettes des filles qui son vandalisées et outrageusement salies.

Adèle HEINTZ avoue être souvent aux toilettes. C'est en effet le seul lieu chauffé lors des récréations. Madame BILLEROT rappelle que ce lieu n'est pas fait pour cela et qu'il rend l'accès difficile aux élèves plus jeunes (peur d'être embêtés par les plus grands).

Madame LESCANNE insiste sur le fait qu'une solution doit être trouvée puisque cela entraîne des problèmes de santé notamment chez certaines jeunes filles qui se retiennent toute la journée.

Madame LAVANCHE conclut qu'il s'agit là d'une problématique générale. Un dossier du rectorat a été adressé aux établissements sur le sujet.

Une réflexion sera menée lors de la réunion du CVC.

Les visites d'entreprises avec les élèves de 3ème sont une excellente initiative. Les parents souhaiteraient cependant avoir des éclaircissements sur le stage car les parents et les élèves n'ont pas tous compris la même chose. Les dates de stage ontelles été définies? Une information peut-elle être transmise à tous les parents d'élèves de 3ème afin qu'ils puissent accompagner au mieux leurs enfants dans leurs démarches?

Madame LAVANCHE remercie les parents. Les élèves de 3èmes auront 2 journées de visites d'entreprises au cours de l'année dans le cadre du CLEE (ils se sont déjà rendus dans les entreprises Graphic Applications et Libner) et 2 journées de stage d'observation dans une des entreprises visitées ou dans l'entreprise de leur choix (3 journées pour ceux qui le souhaitent).

Tous les élèves de 3ème iront-ils visiter les lycées professionnels? Sinon, comment seront-ils choisis?

Non, seulement les élèves qui le souhaitent. Les élèves intéressés peuvent s'y rendre lors des portes ouvertes avec leurs familles ou lors de mini-stages, proposés par les établissements.

L'année précédente, nous avons seulement proposé aux élèves volontaires la visite du Lycée Professionnel de Chef Boutonne lors des portes ouvertes (visite organisée par le collège et dont les frais étaient pris en charge par le lycée).

Comment les parents qui le souhaitent peuvent-ils s'investir dans le FSE ? Peuventils proposer ou participer à des actions?

Madame LAVANCHE souligne que les appels aux parents sont annuels et n'ont jusqu'à présent guère trouvé d'écho. Madame BILLEROT avoue ne pas forcément penser à communiquer les dates de réunions du FSE. Les réunions FSE apparaîtront désormais dans Pronote afin que les parents adhérants puissent s'y rendre s'ils le souhaitent. Nous rappelons que le FSE organise un Loto, à la salle des fêtes de Lezay, le dimanche 4 mars. Nous aurons donc besoin de bonnes volontés afin de mettre en place la salle, tenir la buyette et ranger par la suite. Le bureau du FSE fera passer une information à ce sujet au mois de février.

Les parents souhaitent remercier la vie scolaire de l'ouverture de l'étude pendant la pause méridienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.

Le Secrétaire de Séance,

L.BILLEROT

La Présidente,





BILAN D'ACTIVITÉ - COP en établissement

2016/2017

Collège Jean Monnet de Lezay

INDICATEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

Rappel : L'établissement, de petite taille et situé en zone rurale, accueille plus d'élèves de PCS défavorisés que la moyenne départementale ou académique, le taux d'élèves boursiers est également supérieur.

Les équipes du collège sont plus stables que la moyenne départementale ou académique, ce qui permet une bonne connaissance des élèves.

On observe que la fluidité des parcours (parcours en 4ans de la 6ème à la 3ème dans le même établissement) peut être améliorée. Cependant il faut tenir compte que ce territoire peut être un lieu d'habitation et de passage à moindre coût pour certaines familles.

La réussite au DNB en juin 2017 est de 88, 5 %, dont 93,1 % pour la série générale et 33 % pour la série professionnelle. 75,9 % des élèves ont obtenu une mention, soit 41 élèves sur 54 inscrits parmi lesquels on peut compter 17 TB, 13 B et 13AB .(Le taux de réussite était de 82,5 % en 2016 avec une moyenne académique de 86.3).

Le taux de passage en 2nde GT est en augmentation depuis 2014 (51.6 en 2014, 57.14 en 2015, 65 % en 2016). Pour 2017 : 62 %.

Aucun élève ne s'est trouvé sans affectation à la fin de l'année scolaire, et seul 3 élèves étaient en liste supplémentaires au 30 juin. Une élève est passée en liste principale et a pu s'inscrire, pour une autre la famille a choisi une inscription en MFR en bac pro et pour la 3ème la famille a préféré l'arrêt de la scolarité (décision familiale de longue date d'une famille sédentarisée des gens du voyages).

Le pourcentage d'affectation en voie professionnelle est de 32,8 %. Reste une élève en aprrentissage, une en MFR et une sortie du système scolaire.

BILAN QUANTITATIF

Entretiens

Année 2016/2017	Entretiens élèves	dont entretiens avec parents
6ème : 52 élèves	7 dont 3 filles et 4 garçons	1
5ème : 70 élèves 4ème : 50 élèves	29 dont 6 garçons de 5ème 13 garçons de 4ème et 10 filles de 4ème	1
3ème : 61 élèves	97 dont 62 filles et 35 garçons	5

- 133 entretiens ont été menés (chiffre supérieur à l'année précédente), 1 bilan psychométrique a été effectué.
- 7 familles reçues, ce qui peut sembler peu : Illustre la difficulté de mobilité des familles qui ont très souvent été contactées par téléphone afin de faciliter le dialogue.
- Le nombre d'entretiens est en augmentation : une demande et un besoin d'accompagnement individuel et de suivi a été necessaire notamment sur le niveau 3ème. Plusieurs élèves ont été rencontrés à de nombreuses reprises (effet cohorte avec des situations de précarité sociale, familiale, scolaire, financière).

Actions collectives

- 3 séances collectives en 3ème : contenu établi en lien avec les professeurs principaux concernant l'informatif sur les orientations après la 3ème et perspectives. Participation à une réunion en octobre à destination des parents (présentation de la réforme, du DNB, calendrier de l'année) lors de laquelle la question de l'orientation a été abordée : possibilité des choix, démarches et calendrier.
- 2 séances collectives en 4ème : information sur les orientations après la 4ème et la 3ème, sur le contenu des formations et perspectives première approche du post 3ème.

Bilan psychométrique

 1 bilan psychométrique a été réalisé pour une élève de 6ème afin d'apporter un éclairage sur les difficultés rencontrées. Il n'a pas donné lieu à une orientation vers l'enseignement spécialisé.

Dossiers prépa pro

- 6 demandes d'entrée en 3ème préparatoire à l'enseignement professionnel et 3ème agricole : 1 dossier a été refusé vraissemblablement compte tenu de l'âge de l'élève (moins de 14 ans à la rentrée).

Concertations et réunions

- Cellule de veille : 3 réunions de concertation ont pu avoir lieu afin de mutualiser nos informations et croiser nos points de vue pour une prise en charge plus efficace des élèves.
- Rencontres et concertation très régulières avec les pp de 3ème afin d'assurer un suivi efficace et coordonné des élèves et familles.
- Participation à 2 conseils de classe de 3ème (2eme trimestre) et conseils de classe de 4ème (3ème trimestre) afin d'appréhender les situations particulières des entrants en 3ème en vue des choix d'orientation.
- Échanges très réguliers avec la CPE (systématiques par quinzaine).
- Participation à une ESS pour une élève de 3ème en vue de préparer au mieux son orientation.
- Participation à une commission éducative pour un élève de 6ème.
- Participation à la réunion d'harmonisation CM2-6ème afin de prendre connaissance des situations particulières de élèves entrants en 6ème à la rentrée 2017.

BILAN QUALITATIF

La communication avec l'équipe éducative et l'ensemble de l'établissement est facilitée par la taille familiale de l'établissement et le climat serein qui y règne. Un temps d'échange systématique a été établi en début de journée avec la CPE afin de faire le point sur les RDV du jour. Cette collaboration permet un suivi plus efficace des élèves.

La **cellule de veille** permet d'assurer une prise en charge globale des élèves car c'est le seul lieu d'échange où se retrouvent tous les personnels (chef d'établissement, CPE, infirmière, COP).

Concernant le **niveau 3ème**, les RDV ont été nombreux en raison d'un fort besoin d'étayage de certains élèves. Les rencontres chaque trimestre avec les professeurs principaux sont utiles et pertinentes. L'information collective, si elle est indispensable, ne remplace pas l'entretien individuel et la communication avec les familles pour les élèves concernés par la voie professionnelle en particulier.

Les professeurs principaux en 3eme sont très investis sur la question de l'orientation. Il pourront sans doute prendre en charge à l'avenir ce volet « information ».

Le bilan psychométrique a été réalisé en raison de troubles spécifiques, pas de demande pour une orientation en Egpa. A noter : l'orientation vers cette section peut être refusée par certaines familles ; quelques élèves se retrouvent donc confrontés à de réelles difficultés.

Au niveau de l'appui technique, un point régulier avec les équipes a été fait sur les procédures et une diffusion systématique des informations, notamment techniques, a été effectuée auprès des personnels concernés (Procédures, taux de pression, etc.)

Conclusion et perspectives :

Le nouveau statut de psychologue de l'éducation nationale m'amène à renforcer mes missions de psychologues au sein de l'étblissement.

L'accompagnement à l'adaptation des entrants en 6ème au collège est poursuivi (niveau 6ème voire 5è pour certains élèves en très grande difficulté) et renforcé : expertise et accompagnement des élèves à besoins spécifiques.

Les taux d'orientation vers la 2nde GT seront à consolider et le travail pour améliorer l' ambition sera à poursuivre tant auprès des élèves que de leurs familles, y compris dans la voie professionnelle.

Leviers:

- ouvrir les horizons dès le collège (voyages scolaires, visites d'établissements, d'entreprises, portes ouvertes)
- faire venir témoigner d'anciens élèves
- dans le cadre du conseil technique ; proposer des modalités d'accompagnements spécifiques pour les élèves à besoins particuliers



Collège Jean Monnet, Lezay

Programme d'activité - Emilie Tréjaut, psychologue de l'éducation nationale Année scolaire 2017 – 2018

<u>Permanence au collège le jeudi</u> (par quinzaine)

Préambule:

A compter du 1^{er} septembre 2017, les psychologues scolaires (1^{er} degré) et les conseillers d'orientation psychologues (2d degré) fusionnent dans le corps unique des psychologues de l'éducation nationale (psyEN), ayant pour mission commune l'accompagnement dans le développement des personnes de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Les psyEN contribuent au développement psychologique et social des jeunes, en favorisant la réussite scolaire de tou-te-s et en accompagnant la réflexion autour du projet d'orientation et de l'accès à la qualification.

Les psyEN du 2d degré (spécialité EDO) sont nommés dans les centres d'information et d'orientation (CIO), qui appartiennent au service public de l'éducation nationale, et exercent également en collège et en lycée en collaborant au sein des équipes pluriprofessionnelles des établissements scolaires.

Le psychologue de l'éducation nationale, spécialité éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO), intervient en situation individuelle et collective :

Education : adaptation des élèves, suivi des parcours, prévention du décrochage.

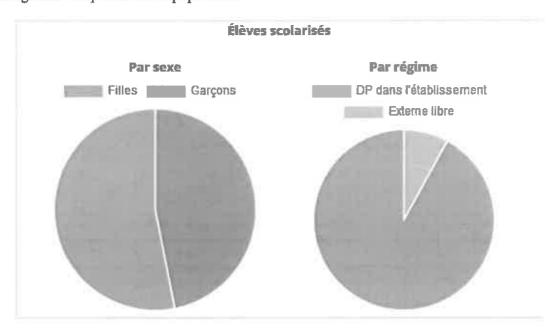
<u>Développement : accompagnement (projection dans l'avenir – élèves à besoin éducatif particulier), expertise psychologique.</u>

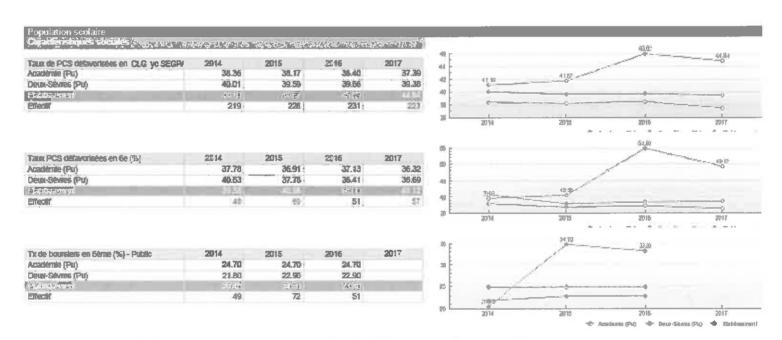
Orientation : conseil en orientation scolaire et professionnelle

Il apporte un appui spécifique aux élèves et à leurs familles ainsi qu'un accompagnement aux équipes pédagogiques et éducatives.

- Caractéristiques de l'établissement :

224 élèves scolarisés dont 59 boursiers (26,3%) 20 enseignants composent une équipe stable

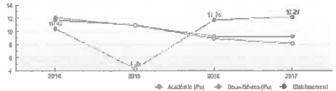




La population scolaire est en 2017 à 44 % d'origine défavorisée (+5 points par rapport au taux départemental, +7 points par rapport au taux académique).

Les élèves d'origine défavorisée sont sur-représentés en cette rentrée 2017 à l'entrée en 6ème puisqu'ils représentent 49 % de l'effectif (+13 points par rapport au taux académique). Ainsi, on compte parmi les 6èmes entrants 33 % de boursiers (+11 points par rapport aux taux départementaux).





Il y a plus d'entrants en 6ème avec un an de retard ou plus que la moyenne départementale ou académique.

Taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) (Année = Session)

Pourcentage Admis DNB	2013	2014	2015	2016	2017
Académie (Pu)	86.00	84.69	85.69	86.40	90.39
Deux-Sèvres (Pu)	87.62	85.91	86.80	87.84	91.89
国120 的未为6000000000000000000000000000000000000	(a) 27	87.40	क्षेत्र और	a2.05	93.10
Effectif	51	59	52	39	58

La réussite au DNB est en nette augmentation pour 2017. La moyenne au contrôle continu est depuis plusieurs années conforme aux taux départementaux académiques.

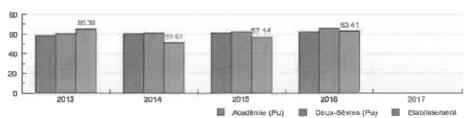
DNB - % d'élèves dont la moyenne aux épreuves écrites est > ou = à 10 (Année = Session)

DNB % élèves moyenne écrit >=10	2013	2014	2015	2016	2017
Académie (Pu)	65.72	70.61	73.54	72.11	
Deux-Sèvres (Pu)	67.41	74.13	75.26	75.50	
Eliphiesement	41、13	8.4. <u>3</u> 4	\$ 7 34	F6 67	
Effectif	51	59	52	39	

Cependant la moyenne aux épreuves écrites terminales est inférieure aux taux départementaux et académiques depuis plusieurs années.

Devenir des élèves de 3ème : Taux de passage en 2nde GT en % (APAE)

Taux de passage 3ème-2GT (APAE)	2013	2014	2015	2016	2017
Académie (Pu)	58.99	60.43	61.60	62.94	
Deux-Sèvres (Pu)	60.89	61.62	62.68	65.83	
■ Ishha@argen/	12.34	#141	37 (4)	图 3 1	
Effectif	52	62	56	41	



Le taux de passage en 2nde GT est légèrement inférieur aux taux départementaux, mais est en progression depuis 2014.

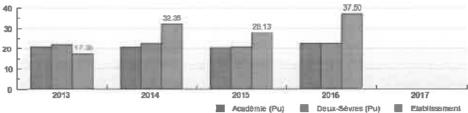
Devenir des élèves du collège en fin de 2d GT : Taux de passage en 1ère générale en % (APAE)

Devenir él, du CLG · 2nde GT vers 1ère Gén	2013	2014	2015	2016	2017
Académie (Pu)	65.81	66.12	66.15	66.71	
Deux-Sèvres (Pu)	67.64	65.95	67.11	68.81	
in projects - 3/		17 111	62 60	5773	
Effectif	23	34	32	32	

A l'issue de la 2nde GT, les élèves originaires du collège de Lezay s'orientent moins que les autres vers les 1ères générales.

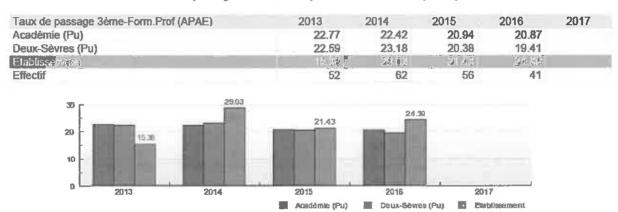
Devenir des élèves du collège en fin de 2d GT : Taux de passage en 1ère technologique en % (APAE)





En revanche, ils s'orientent beaucoup plus vers les filières technologiques.

Devenir des élèves de 3ème : Taux de passage en CAP, 2nde professionnelle en % (APAE)



A l'issue de la 3ème, les élèves s'orientent davantage vers la voie professionnelle, avec notamment plus d'orientation en CAP (en comparaison des taux départementaux et académiques).

L'établissement connait des problèmes de mobilité des familles (secteur mal desservi par les transports scolaires). Le partenariat avec les familles est donc à poursuivre et à renforcer pour consolider l'ambition et accompagner des entrants parfois très fragiles scolairement et socialement.

AMBITIONS	OBJECTIFS	ACTIONS	
ACADEMIQUES		modalités	période
CONSTRUIRE	Liaisons inter degré et inter cycle	- commission d'harmonisation CM2-6ème - concertation avec le psy-EDA	Juin septembre
	Encourager l'autonomie de l'élève par démarche de projet pour mieux comprendre et mieux apprendre	appui technique auprès des professeurs « séquences pédagogiques » sur ONISEP Parcours Avenir	toute l'année
ACCOMPAGNER	Contribuer à la mise en œuvre des parcours (notamment le parcours avenir)	- conseil technique au chef d'établissement dans l'écriture du parcours. - outils et ressources aux équipes	toute l'année
	Travailler au service du projet de l'élève	 entretiens approfondis accompagnement des élèves en situation de handicap, rencontrant des difficultés et à besoins éducatifs particuliers participation aux ESS contribution à l'élaboration et au suivi des PAP et des PPS en lien avec le PP et les équipes, contribution au suivi du projet d'orientation de l'élève (informations aux équipes et aux familles) participation aux cellules de veille pour repérer et accompagner les situations de grande fragilité contribution à la persévérance scolaire en étant particulièrement attentif aux problématiques d'absentéisme, de démotivation, de problèmes de comportement, de décrochage. 	toute l'année
	Contribuer à l'ouverture de l'école pour accompagner l'élève dans la construction d'une orientation choisie	- sensibilisation des élèves aux enjeux de l'orientation, à la connaissance des milieux professionnels, des diplômes et des parcours de formation en collaboration avec les enseignants - construction et/ou proposition de séances pour les PP de 4ème et de 3ème - exploration des centres d'intérêts (outils spécifiques – questionnaires) - suivi des parcours particuliers (parcours aménagé de formation initiale, parcours dérogatoires) - outils ressource pour les professeurs principaux et concertations chaque trimestre sur l'avancement du projet de chaque élève	

		entretien, une priorité étant donnée aux élèves souhaitant s'orienter vers la voie professionnelle.	
OUVRIR	Contribuer à l'accueil des élèves entrants en favorisant leur adaptation, notamment pour les plus fragiles	- entretien avec les élèves repérés comme très fragiles à l'entrée en 6ème - étude du dossier scolaire et lien avec les écoles - concertation : professeurs principaux, CPE, infirmière, AS, chef d'établissement Partenariat et éclairages pour l'aide à la mise en place de dispositifs spécifiques (PPRE, PAP, reconnaissance MDPH) - expertise et bilans psychologiques - appui technique aux équipes concernant les aménagements et les procédures	1 ^{er} trimestre toute l'année
	Mieux communiquer	 appui technique aux professeurs principaux : l'information, les procédures, les outils réunion d'information à destination des parents sur les orientations, les modalités et les procédures participation aux cellules de veille, aux équipes éducatives et aux concertations avec les professeurs principaux. 	toute l'année février toute l'anné

- accueil des élèves et des familles en

La directrice du CIO

La cheffe d'établissement

La psy EN